

**COMPTE RENDU N°23**  
**CONFERENCE REGIONALE DU TRAVAIL**  
**& PAYS CORBIERES MINERVOIS**  
**Réunion de la commission thématique**  
**“ Analyses et accompagnement des mutations agricoles”**

**Membres présents :** Emmanuelle BENSON (Pays Corbières & Minervois), Walter BENAZET (Pays Corbières & Minervois), Bertille GENTHIAL (CFDT), Gaëlle DELFOUR (ADEFA), Laurent PEGOUD (AREFA), Patrice DRUCKBERT, Jacques MAURS (CFDT) (en remplacement de M. Bonnavenc), Yves FABRE (Chambre agriculture de l'Aude), Anne Laurent (Pays Corbières & Minervois)

**Lieu :** Pays Corbières Minervois, Maison Gibert, 24 rue Max Dormoy - Lézignan Corbières  
**Date :** 12 mars 2008 à 14h30.

**Objet de la réunion :**

Suite à la réunion précédente du 12 février, il s'agit de travailler plus précisément sur l'une des trois thématiques sur lesquelles un accord cadre territorial pour le développement de l'emploi et des compétences pourrait être signé entre les partenaires sociaux, l'Etat et le Pays Corbières & Minervois. Il s'agit de savoir ce qui se fait déjà au niveau des accords de branches dans le secteur agricole concernant la prise en compte des mutations agricoles, et de voir à partir de cet état des lieux ce qui peut être inclus dans un accord cadre territorial.

**1 - Rappel de la réunion précédente**

Lors de la réunion du 12 février 2008, la manière de travailler à la mise en place d'un accord cadre territorial a été définie. Il s'agit de définir des thèmes sur lesquels cet accord cadre peut porter. Ces thèmes doivent être définis en fonction des actions menées par le Pays ainsi que de ce qui se fait au sein des organisations paritaires. Un travail en groupe restreint se fera pour chaque thématique ciblée, puis un retour vers l'ensemble des partenaires.

A la fin de la réunion, les objectifs de départ ont bien été validés :

⇒ 3 axes de travail se sont dégagés:

- **Analyse et accompagnement des mutations agricoles**
- **Professionnalisation et évolution des services à la personne**
- **Développement et professionnalisation des métiers de l'éco construction**

⇒ **Pour chacune de ces thématiques, un constat est posé**

Pour ce qui est des mutations agricoles voici les constats posés lors de la réunion du 12 février :

- La structure de l'emploi agricole est très fragile : morcelée, saisonnière.
- Le secteur agricole est en « crise » ou mutation.
- L'économie agricole est importante sur le Pays Corbières & Minervois : 30% d'emplois directs et indirects (agro alimentaire).
- La monoculture de la vigne est très prégnante (80% de la SAU), mais il existe du potentiel pour d'autres filières.

## **2 – Synthèse des débats** - *En italique, rappel de la réunion précédente*

### Actions en cours repérées préalablement

*GPEC régionale menée par l'OPCA2 et la FRCA*

*GPEC menée par la FDSEA*

*VIVEA => Accompagnement à la reconversion des exploitations non employeur*

*Le CR GE et l'AREFA développent des outils et peuvent accompagner l'organisation des exploitants.*

*L'AREFA dispose d'un observatoire de l'emploi agricole qui peut être un bon point d'appui pour l'analyse du contexte et la définition de propositions d'action.*

Au niveau organisation du volet emploi formation, le secteur agricole est divisé entre la « production » qui relève du FAFSEA (opérateur ADEFA) et la « coopération » qui relève de l'OPCA2 (opérateur FRCA). Sur les deux secteurs, des EDEC sont en cours depuis 2005.

Dans ce cadre là, des actions de GPEC sont développées, chacune de façon déconnectée.

La FRCA s'adresse aux directeurs de structures et travaille la GRH avec un appui de consultants extérieurs, tandis que l'ADEFA travaille plutôt avec de petites structures, sur le repérage des différents besoins : en emploi / recrutement ; sur la faisabilité de GE ; analyse des besoins en formation et suivi des salariés pour l'obtention d'un CQP.

La FRCA travaille par ailleurs à l'accompagnement des administrateurs de caves coopératives, sur le remaniement parcellaire.

### Actions repérées comme possibles au niveau territorial

⇒ ***Parcours professionnels*** => *reconversion orientation, formation des personnes : mise en place d'un accompagnement et de systèmes de bilan pour aller vers la VAE et la formation complémentaire*

⇒ ***Anticipation des mutations*** => *Travail sur l'organisation du système agricole, sur le contexte et les évolutions probables*

Première problématique soulevée par le groupe de travail : **la formation.**

Comment amener plus personnes vers la formation ? Comment informer les patrons sur la possibilité de formation des salariés ? Cette information est disponible dans les accords de branches.

Une des solutions à envisager peut passer par la mise en place d'un réseau d'information plus efficace. Celui-ci pourrait venir en complément des interventions techniques de la Chambre d'agriculture, car cela permettrait à priori d'atteindre plus facilement les agriculteurs.

Cependant, chaque structure (OPCA et opérateur) disposant de son réseau de formation, il y a là un champ quelque peu « concurrentiel ». Cette problématique de « saucissonnage » se retrouve sur l'ensemble des champs traités et l'approche territoriale ne pourra pas l'occulter.

**Proposition** : Le positionnement d'un accord cadre territorial pourrait venir « renforcer » les outils de formation déjà existants, ou au moins leur assurer une meilleure lisibilité.

Ensuite, les difficultés liées au **remplacement des salariés** en formation, et au remplacement tout cours des salariés, ont été évoquées car c'est un réel problème pour les petites entreprises.

Le fonctionnement du CERTOA (ancienne association d'insertion ayant une fonction d'agence d'intérim agricole) est évoqué, ce qui lance un débat sur **le lien emploi agricole / dynamique d'insertion.** Le public en insertion dans un secteur en mutation peut amener à une conjugaison de difficultés : il existe aujourd'hui plus de personnes très loin de l'employabilité, tandis que les agriculteurs agriculteur vont chercher une employabilité forte. Donc le lien avec l'insertion peut permettre de baisser certains coûts, mais ne répondra pas forcément aux besoins des employeurs agricoles. Par ailleurs, la problématique de la mobilité du public en insertion est cruciale en zone rurale, elle est d'ailleurs évoquée régulièrement par la CLI lors de groupes de travail.

La mise en place du RSA devrait modifier les logiques de prise en charge de l'insertion.

La **qualification des emplois** est enfin évoquée, comme un lien entre les besoins des employeurs, employés, public en insertion et salariés actifs.

La question de la « mauvaise » reconnaissance des niveaux de qualification dans l'agriculture est soulevée, ainsi que le cercle « vicieux », emplois saisonniers courts, ayant une mauvaise image et n'ouvrant pas de droit à la formation.

In fine, la difficulté à assumer les aspects juridiques du travail et l'intérêt de développer les **groupement d'entreprises** ou d'autres formes permettant d'externaliser et de mutualiser les aspects juridiques (contrats de travail,...) sont évoqués.

Le discussion se termine autour des **formes collectives d'emploi** qui peuvent exister dans le domaine agricole (mais ne lui sont pas forcément propres) : les GE, SCOP, AI, ...

L'ensemble des participants à la réunion de travail acte le **besoin d'une deuxième rencontre spécifique sur l'emploi agricole** réunissant l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi agricole et qui mènent des actions dans ce domaine. Les acteurs visés sont les suivants :

- OPCA => FAFSEA, VIVEA, OPCA2
- Acteurs de terrain => FRCA/FDCA, ADEFA, Vignerons Indépendants, CUMA,
- Centre de formation => EPL, CFA Aude
- Institutions d'accompagnement agricoles / à l'emploi => CA11, AUDASEA, ADEAR, ANPE, MSA
- Syndicats agricoles => FDSEA, Confédération Paysanne

Il paraît nécessaire pour aller plus loin dans la définition d'objectifs de développement de l'emploi et des compétences territorialisés, de réaliser un tour de table complet des actions et initiatives déjà menées et des moyens mis en œuvre.

Il est proposé d'élaborer un premier outil de travail, sous forme de « mini questionnaire » qui permette de recenser :

- les actions menées par chacun
- les publics visés
- les moyens et outils déployés
- les constats faits sur les manques ou perspectives de développement de l'action

Les réponses devant donner lieu à un tour de table multi partenarial afin de déterminer le niveau d'ancrage territorial des actions, les champs de partenariats possibles à moyens constants et les champs d'action à ouvrir via l'accord cadre territorial.

Il a été proposé d'organiser cette deuxième rencontre avant la réunion de la commission « dialogue social territorial » prévue fin mai 2008, mais cela n'a pas été possible faute de temps de la part de l'équipe du Pays Corbières & Minervois.

Il est donc proposé que ce deuxième temps de travail soit organisé suite à la commission « dialogue social territorial » si celle-ci le juge opportun.

### **3 – Planning des prochaines réunions**

La **prochaine réunion** de la Commission « Dialogue social territorial » du Pays Corbières & Minervois » se déroulera **le mercredi 21 mai à 14h**

**Lieu : Pays Corbières & Minervois, Maison Gibert, 24 rue Max Dormoy, Lézignan-Corbières**

#### **Pour info / contact**

Secrétariat de la CRT, Yves Jolis : [yves.jolis@yahoo.fr](mailto:yves.jolis@yahoo.fr)

Pays Corbières Minervois, Emmanuelle Benson : [direction@payscorbieresminervois.fr](mailto:direction@payscorbieresminervois.fr)

Pays Corbières & Minervois, Walter Bénazet : [economie@payscorbieresminervois.fr](mailto:economie@payscorbieresminervois.fr)